

**RAPPORT
N° 2011/E3/104**

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011

26 ET 27 MAI

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**MARCHE EN VUE DE LA FOURNITURE A LA POMPE
DE CARBURANTS POUR LES VEHICULES DE
LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Fourniture à la pompe de carburants pour les véhicules de la Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché passé en vue de la fourniture à la pompe de carburants pour les véhicules de la Collectivité Territoriale de Corse.

I NATURE DE LA PRESTATION

Il s'agit d'assurer l'approvisionnement des véhicules de la Collectivité territoriale de Corse en carburants (gasoil pour moteur diesel et essence sans plomb 95).

II FORME DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché à bons de commande, passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Il comprend un lot unique.

III DUREE D'EXECUTION

La durée du marché est fixée à 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le marché est reconductible trois fois par période de 12 mois sans pouvoir excéder 48 mois.

IV LE PRIX

Le marché est passé pour les montants suivants :

- Montant minimum annuel en € HT : 178 000 €,
- Montant maximum annuel en € HT : 400 000 €.

Le marché est conclu à prix unitaires exprimés en euros.

Pour chaque catégorie de carburant, les offres seront constituées des prix toutes taxes incluses, à partir du tarif proposé par le fournisseur lors de la production de son offre et diminués de la remise consentie, exprimée en valeur absolue TVA incluse.

Les prix s'entendent au litre selon le prix pratiqué à la date d'approvisionnement et sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales et autres (coûts de livraison) frappant obligatoirement la prestation, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

Ces prix sont révisables par ajustement.

V IMPUTATION

Le marché sera imputé au chapitre 930, article 60622 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

VI PROCEDURE

La procédure de consultation est celle d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

VII CRITERES DE JUGEMENT

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- **La valeur technique (pondération 55 %)** appréciée au regard des sous-critères suivants :

→ Importance du réseau de distribution en Corse (35 %),
 → Degré de personnalisation des cartes d'approvisionnement notamment au niveau des caractéristiques de codage et des options d'achats proposées (20 %).

- **le prix moyen au litre TTC remise comprise pour la région corse (45%)** apprécié au regard des sous-critères suivants :

→ Le prix moyen au litre TTC remise comprise pour le gasoil (30 %) c'est-à-dire le prix moyen au litre TTC établi à partir du tarif proposé par le fournisseur et faisant apparaître pour ce type de carburant les tarifs en vigueur pour la région corse pour les périodes du 1^{er} juillet 2010 au 31 juillet 2010 et du 1^{er} décembre 2010 au 31 décembre 2010 auquel sera appliquée la remise consentie.

→ Le prix moyen au litre TTC remise comprise pour l'essence sans plomb 95 (15 %) c'est-à-dire le prix moyen au litre TTC établi à partir du tarif proposé par le fournisseur et faisant apparaître pour ce type de carburant les tarifs en vigueur pour la région corse pour les périodes du 1^{er} juillet 2010 au 31 juillet 2010 et du 1^{er} décembre 2010 au 31 décembre 2010 auquel sera appliquée la remise consentie.

VIII DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1. Date d'engagement de la procédure de consultation : 21 février 2011

2. Date limite de remise des offres : 4 avril 2011
3. Nombre d'offres déposées : 2

Lors de sa séance en date du 7 avril 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des deux plis remis, a relevé les justificatifs remis à l'appui de l'offre et de la candidature et en a confié l'analyse au service instructeur de la Collectivité.

Les deux candidats DELEK France BP et TOTAL ont produit tous les documents justifiant de capacités professionnelle, technique et financière satisfaisantes au regard du type de prestations à réaliser

Le 21 avril 2011, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société TOTAL dont l'offre technique et financière est classée en première position.

Le candidat a remis l'ensemble les documents prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché concernant la fourniture à la pompe de carburants pour les véhicules de la Collectivité Territoriale de Corse avec l'entreprise TOTAL sise 24 cours Michelet - La Défense 10 à Paris.

Les montants du marché sont les suivants :

- Montant minimum annuel en € HT : 178 000 €,
- Montant maximum annuel en € HT : 400 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 11/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER
ET EXECUTER LE MARCHE CONCERNANT LA FOURNITURE A LA POMPE
DE CARBURANTS POUR LES VEHICULES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE**

SEANCE DU

L'An deux mille onze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,

VU le décret 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché concernant la fourniture à la pompe de carburants pour les véhicules de la Collectivité territoriale de Corse avec l'entreprise TOTAL sise 24 cours Michelet - La Défense 10 à Paris.

Et pour les montants suivants :

- Montant minimum annuel en € HT : 178 000 €,
- Montant maximum annuel en € HT : 400 000 €.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Description de l'opération : **Fourniture à la pompe de carburants pour les véhicules de la Collectivité Territoriale de Corse**

Coût total de l'opération : HT 1 600 000 €
TTC 1 808 000 €

SECTION : INVESTISSEMENT
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ? OUI
 NON

Si OUI, pour quel montant ? 6 312 500 €
Et à quel BP/ BS / DM ? BP 2011

N° Programme (s) : 5311F
.....

N° Opération (s) : 5311F0013
.....

Cette opération est-elle cofinancée ? OUI
 NON

Sur quel fonds ? PEI 1
 PEI 2
 PO FEDER
 CPER 2007-2013
 FEADER
 AUTRES (à préciser) :

.....
.....

Montant du cofinancement : €

N° Présage :

Fiche à joindre obligatoirement à tous les rapports présentés en Assemblée de Corse